



RENTREE 2010

LIVRES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

✍ Dans le cadre de ses activités, le COMITE d'ETABLISSEMENT renouvelle la subvention accordée sur l'achat des livres scolaires, universitaires et des classes préparatoires (manuels d'enseignement général, primaire, secondaire et technique tels que CAP, BEP, BTS ...) selon la procédure initiée en 2007 en application de « la Loi Tasca », à savoir : **le remboursement, sur présentation des factures acquittées ou ticket de caisse détaillé, après achat auprès du fournisseur de votre choix.**

Cette activité, réservée **uniquement** aux enfants du Personnel des Services Centraux Parisiens, reste pour cette année subventionnée à hauteur de :

30 % pour les livres scolaires, para-scolaires et les dictionnaires (*), par rapport au prix d'achat, avec **un plafond fixé à 100 € par enfant à charge.**

Les remboursements seront pris en considération jusqu'au :

22 OCTOBRE 2010 : pour les enfants du primaire, des premier et second cycles.

30 NOVEMBRE 2010 : pour les étudiants des universités, des classes préparatoires et de l'enseignement technique.

Pour obtenir cette subvention merci de nous adresser les documents et les justificatifs suivants :

- Formulaire (**) « subvention activité livres » lisiblement rempli.
- Factures acquittées (***), détaillées (**regroupées en une seule fois dans la mesure du possible**).
- Liste (****) des livres établie par l'établissement scolaire (primaire et secondaire).
- Certificat de scolarité revêtu du cachet de l'établissement où figurera le niveau scolaire de l'élève ou de l'étudiant.
- Photocopie du livret de famille si le nom de l'enfant est différent de celui de l'agent SG.
- Relevé d'identité bancaire.



Cette subvention ne sera accordée qu'une seule fois par année scolaire et par enfant à charge.

Tout dossier incomplet vous sera retourné et le délai de traitement risque de s'en trouver affecté.

Avant toute réclamation, merci de vérifier votre relevé de compte.

Le remboursement interviendra par virement automatique, dans un **délai moyen de 6 semaines** par rapport à la date de réception des documents. Toutefois, si deux mois après votre envoi aucun règlement n'était effectué, contactez le **435 65** ou le **329 67**.

(*) à l'exclusion des promotions effectuées par le C.E.

(**) *situé au verso ou disponible au CE ou sur le site internet : comitesg.com.*

(***) si toutefois, la librairie ne vous délivre pas de facture, le ticket de caisse attestant du paiement, suffira, avec le détail (titre ou matière) du livre acheté.

(****) pour les étudiants des universités, recopier sur une feuille blanche (avec le tampon de l'Etablissement) les titres des ouvrages demandés, les noms des auteurs et de l'éditeur.

RENTREE 2010

SUBVENTION « ACTIVITE LIVRES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES »

NOM : PRENOM :

Matricule : !_ !_ !_ !_ !_ !_ !_ !_ ! DATE d'ENTREE S.G. :/...../.....

Service :

Immeuble :

Tel travail :Tel domicile :

Nom de l'enfant :Prénom :

Né(e) le :

Classe :

Date et signature de l'agent :

